



Communiqué de presse

Lausanne, le 5 novembre 2008

---

### Primes d'assurance maladie de base 2009

## **Attention au délai pour le changement d'assurance maladie de base**

**Pour changer de caisse, la lettre de résiliation doit arriver le 30 novembre au plus tard chez votre assureur. Problème cette année: c'est un dimanche!**

Chaque année, moins de 3% des assurés changent de caisse bien que l'opération ne prenne que quelques dizaines de minutes et que les économies réalisables soient substantielles. Mais il faut s'y prendre à temps! Le changement doit être connu de l'assureur le vendredi 28 novembre et il faut tenir compte également des délais postaux. Si le courrier arrive le lundi 1<sup>er</sup> décembre, c'est trop tard!

### **Changer sans risque**

La FRC encourage les assurés à comparer les primes et à changer de caisse. Cette opération est sans risque car elles fournissent toutes les mêmes prestations. Le potentiel d'économie est important, parfois plus d'une centaine de francs par mois et par assurés. Les familles, notamment, ont par ailleurs tout intérêt à faire jouer la concurrence pour réduire le budget consacré à l'assurance maladie: il est par exemple possible d'affilier les enfants à une autre caisse que les adultes.

### **Pratique**

La FRC et ses bureaux conseils cantonaux tiennent à disposition les informations pour les gens qui souhaitent changer de caisse et recommande de procéder en trois étapes:

1. se renseigner et trouver une nouvelle assurance maladie
2. envoyer une lettre de résiliation en recommandé à l'assureur actuel
3. envoyer une lettre d'affiliation en recommandé au nouvel assureur

Pour dénicher les primes les plus basses et obtenir des modèles de lettres, n'hésitez pas à contacter la FRC: 0900 575 105 (2 frs 85/min) pour les non membres et 0848 575 105 pour les membres (tarif normal).

### Informations complémentaires :

Valérie Muster, responsable de la permanence de la FRC, 021 331 00 99

Céline Epars, chargée de la santé, 021 331 00 99

### **FRC: la référence en matière de consommation**

La Fédération romande des consommateurs s'engage pour la protection et le respect des droits et des intérêts des consommateurs. Fondée en 1959, elle est indépendante, sans appartenance politique ni liaison avec un groupe économique, industriel, commercial, financier ou religieux. Forte de plus de 25'000 membres, la FRC informe les consommateurs, notamment grâce au FRC Magazine et aux bureaux conseils des sections. Elle passe aussi à l'action: lobbying, initiative populaire ou encore assistance juridique. La FRC est incontournable dans le monde de la consommation.